

Le P'tit Finésien

Mairie

☎ : 02.99.69.70.52 - 📠 : 02.99.69.66.25

✉ : feins@orange.fr

🌐 : www.feins.fr

Ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30 - 12h

Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Samedi : 9h - 11h30

Permanences :

Maire & Adjoint : sur rendez-vous

Services d'urgence

Médecin de garde : **36 24**

SAMU : **15** – Pompiers : **18** – Gendarmerie : **17**

Services de garde

Pharmacies :

Composer le 32 37 - Service payant (0,24 € la mn d'un poste fixe)

Vétérinaires :

Cabinet vétérinaire Sens de Bretagne - Tél. : 02.99.39.51.26



INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 25 mars 2016

MAIRIE

CONSULTATION PUBLIQUE

CONSULTATIONS
PUBLIQUES



Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

La consultation porte sur la demande du GAEC des VOSGELINS, domicilié « Le Fayet », à ANDOUILLE-NEUVILLE, en vue d'obtenir l'extension d'un élevage laitier implanté à cette même adresse.

Cette consultation, dont tous les détails sont consultables à la mairie de Feins (heures habituelles d'ouverture), est ouverte du **29 février 2016 au 26 mars 2016 inclus**.

ERRATUM

Dans notre magazine annuel « Le Finésien 2016 », nous avons omis de faire figurer le décès de Madame Paulette BESNARD épouse LORRE, survenu le 19 juin 2015 à Combourg ; nous demandons à la famille de bien vouloir nous excuser de cette omission.

Erratum

ATTENTION VIGILANCE



La Communauté de Communes du Pays d'Aubigné a été prévenue par le Val d'Ille de démarchages abusifs sur leur territoire pour des travaux de rénovation, notamment sur la ventilation.

Un vendeur d'équipements démarcherait les particuliers sur des faux arguments concernant les VMC afin d'éviter de payer une taxe (leur VMC polluerait). Cette personne ferait établir un chèque ou signer un financement pour un devis excessif par rapport aux travaux à réaliser (de 5 000 € à 13 000 €).

Soyez vigilants, il s'agit d'une arnaque.

ATTENTION TRAVAUX



La mise en place de 2 plateaux ralentisseurs, à l'entrée du bourg, route de Montreuil et route de Dingé, va nécessiter la fermeture des voies du 29 février au 11 mars inclus ; une déviation sera mise en place.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée, ces travaux rentrant dans le cadre de l'amélioration de la sécurité du bourg.

Dévi


INFORMATIONS DIVERSES

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil, Mr Yves-Michel FRESNEAU, aura lieu le **Jeudi 17 mars 2016** à la Communauté de Communes



Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.

 **02 99 55 20 23**

MISSION LOCALE




Permanence de **St AUBIN d'AUBIGNE**

Place des Halles –  **02 99 55 42 42**

Les mardis 8 et 22 mars de 14 à 17 h


Les mercredi 2, 9, 16, 23 et 30 mars de 9 h à 12 h

Permanence de **MONTREUIL sur ILLE**

19 Avenue Alexis Rey –  **02 99 55 42 42**

Les vendredis 11 et 25 mars de 9 h à 12 h

Permanence de **SENS de BRETAGNE**

9 Place de la Mairie –  **02 99 39 51 33**

Les jeudis 3 et 17 mars de 14 h à 17 h

SYNDICAT BASSIN VERSANT ILLE ET ILLET - RAPPEL



La 11^{ème} édition de la semaine des alternatives aux pesticides, qui se déroulera du **20 au 30 mars 2016**, est en préparation sur les communes du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

Un peu plus de 25 animations (conférences, projections de films, expositions, démonstrations, visites...) vous seront proposées sur une 10^{aine} de communes du bassin versant. N'hésitez pas à participer !

Le programme définitif sera disponible à partir de début mars 2016 sur le site www.bvii.fr ou par le site www.feins.fr (rubrique Associations/Divers).



Mesures agro-environnementales : des réunions d'information pour y voir plus clair

Dans le cadre de la réforme de la PAC, le dispositif des mesures agro-environnementales connaît d'importantes évolutions. Depuis 2015, il est possible pour les exploitants agricoles de souscrire à des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), avec pour certaines mesures, de nouveaux engagements.

Afin de présenter le nouveau dispositif, le syndicat de bassin versant de l'Ille-et-Illet, et le Département d'Ille-et-Vilaine (opérateur Natura 2000) organisent une réunion d'information le **mercredi 16 mars à 20 h** dans la salle des fêtes de Feins.

Les agriculteurs qui le souhaitent pourront, à cette occasion, prendre rendez-vous avec leur animateur MAEC pour réaliser un diagnostic d'exploitation.

Pour toute information, vous pouvez vous rapprocher du syndicat de bassin versant de l'Ille et Illet au 02 99 55 27 71

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

CLUB DES AMIS FINÉSIENS

Évènements importants pour le mois de mars et le début avril :



- Mardi 8 mars : Club à ANDOUILLE-NEUVILLE
- Lundi 14 mars : Finale petite région belote LA MÉZIERE
- Mercredi 16 mars : Belote à RIMOU
- Lundi 21 mars : Belote à FEINS
- Mardi 22 mars : Belote Ligue contre le cancer ROMILLÉ
- Mercredi 23 mars : Bowling à CAP MALO
- Samedi 2 avril : Repas du Club
- Lundi 4 avril : Palet à MELESSE

NOCT'EN BULLES



Cette année, ce sera le 20^e anniversaire de la troupe les Noct'en Bulles. Pour ne pas vous décevoir, les amateurs des planches travaillent dans la bonne humeur depuis septembre dernier une pièce en 5 actes : « Y'A PAS DE MÂLE A CA ». De nouveaux acteurs ont rejoint l'équipe, pour les encourager et leur donner envie de récidiver, venez les voir, les écouter et les applaudir.

Pensez à réserver, les inscriptions sont ouvertes :

06 77 22 16 66

Un petit résumé pour vous mettre l'eau à la bouche :

« Tous les ans, à la même époque, la famille se retrouve autour de Lucie, vieille fille, pour son anniversaire. Marion, sa nièce, l'a inscrite à son insu, dans un club de rencontre.

Vont débarquer, Barnabé, très timide envers les femmes, Emilienne, sa mère, très possessive, voulant à tout prix marier son fils, Achille, un personnage très excentrique, qui ne va rien arranger, Richard, son énigmatique voisin, qui se fait jeter dehors à chaque apparition par Roger et Bruno, les beaux frères de Lucie qui va disparaître en pleine nuit. Chacun va être passé en revue afin de retrouver Lucie. Qui va mener l'enquête ? Rires et quiproquos seront au menu de cette agréable soirée ou après-midi théâtrale ».

Nous vous attendons les Vendredis 4 et 11 Mars 20 h 30, Samedis 5 et 12 Mars 20 h 30 et les Dimanches 6 et 13 Mars 14 h 30.

CLASSE 6



Samedi 30 avril 2016.

Amis de la classe 6, réservez votre journée !

Programme :

- 11 h 15 : Dépôt de gerbe au monument aux morts,
- 11 h 30 : Photo du groupe,
- À partir de 13 h : Repas,
- Après-midi et soirée animées :
 - Danses et chants,
 - Galettes saucisse

Tarifs :

Adultes : 29 € - Enfants de moins de 12 ans : 10 €



Date limite d'inscription : **18 avril** – Les inscriptions sont à déposer au Bar du Centre ou chez Madame BRUGALAIS.

Pour toute information ☎ **06 72 87 02 31** ou **06 83 96 69 08** ou **02 99 69 63 72**

Nous vous attendons nombreux !!!

ACCA RAPPEL

Le repas des chasseurs se déroulera le samedi **19 mars 2016** à 20 heures à la salle des fêtes de FEINS.

Les cartes de réservation sont en vente au bar du centre à Feins ainsi que près des membres du conseil d'administration de l'ACCA.

La restitution des tableaux de chasse des sociétaires, saison 2015/2016 aura lieu le

Samedi 5 mars 2016 de 10h à 12h

Salle du Conseil à la Mairie de FEINS.



Les membres de l'ACCA peuvent restituer en même temps les cartes « bécasse » et le livret « gibier d'eau » qui seront retournés groupés à la FDC 35. Les chasseurs désirant prendre part au repas du 19 mars devront restituer leur carte d'adhésion en échange d'une carte de repas.

PETITES ANNONCES



Assistante maternelle agréée
Recherche enfants à garder
Pour plus de renseignements :
☎ 06 19 09 47 84



Recherche repassage
A effectuer à mon domicile
Pour plus de renseignements :
☎ 06 19 09 47 84



Recherche covoiturage
Le mardi ou vendredi matin
Pour courses
Feins Combourg Aller-retour
Contact :
☎ 02 99 69 70 52

À LOUER Maison type 4

72 m² dans hameau à proximité immédiate du bourg de FEINS
Grande pièce de vie avec mobilier de cuisine et cheminée, 2 chambres, 1 bureau, WC et SdB, Chauffage Fuel, garage, greniers et autre dépendance, jardin et cour privative.

Diagnostics en cours. Libre au 1^{er} avril 2016.

☎ 06.19.66.02.97 ou 06.68.69.47.42



A vendre
2 buts de handball
Pour plus de renseignements :
☎ 02 99 69 70 52

AFFICHES INFOS

THEÂTRE FEINS

**Y'A PAS DE
MÂLE
A CA! ...**

**2016
MARS**

4 - 5 - 6
11 - 12 - 13

RESERVATIONS : 06 77 22 16 66
20h30 et 14h30

SALLE DES FÊTES
ADULTES : 5€ * - de 12 ans : Gratuit

RESERVATIONS : 06 77 22 16 66
20h30 et 14h30



L'APE Récré Pour Tous vous invite à une balade familiale à vélo



Balade de Printemps des P'tits Apésiens

Samedi 28 mars 2016

Rendez-vous à 14h30 sur le parking de l'étang du Boulet pour réaliser ensemble le tour de l'étang.

Nous contacter : ape.recrepourtous@gmail.com
Plus d'infos : <https://aperecrepourtous.wordpress.com>

EXPOSITION

Bibliothèque Feins

Bernard SAINT-OMER, Finésien,
expose ses œuvres

Vernissage le samedi 12 mars à 11 heures

Entrée libre

Exposition jusqu'au 30 avril 2016

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi 16h00 - 17h30
Mercredi 15h00 - 18h00
Samedi 10h00 - 12h00

Retrouvez toutes les informations sur le site www.feins.fr

LA TNT PASSE À LA HD
C'EST LE MOMENT DE TESTER VOTRE TÉLÉ !

La TNT HD arrive le 5 avril 2016.

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57. Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est déjà compatible HD.

www.recevoirtaTNT.fr
0970 818 818
(prix d'un appel local)

TOUS À LA TNT HAUTE DÉFINITION
LE 5 AVRIL 2016

ANFR
Autorité nationale de régulation des fréquences

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS AUX JARDINIERS !

L'APE organise la Braderie-Marché aux plantes le 1^{er} mai à l'Etang du Boulet. Comme d'habitude l'association tiendra un stand de vente de plantes d'ornement et de plants potagers fournis par des horticulteurs et aussi par les parents élèves et particuliers volontaires. Alors nous faisons dès maintenant appel à vos talents de jardiniers !

Semis de plantes potagères, aromatiques, fleurs (tomates cerises, courges, capucines,...), division de vivaces, petits arbustes, petits fruits (asters, framboisiers, fraisières,...), rempotage des semis spontanés (rose trémière, ancolies, ...) et muguet en bouquets ou en pots !

Merci de préciser, si vous le pouvez, la variété du légume semé, quelques conseils d'entretien, et « sans traitement » le cas échéant.

Des planches d'étiquettes pour identifier vos plants sont téléchargeables et imprimables sur le blog de l'APE pour identifier vos plants.

Vous pourrez nous déposer vos plants au stand de l'APE le 1^{er} mai, ou avant si nécessaire.

Merci à tous !

Pour tous renseignements : 06.70.10.0.46
Web : www.aperecrepourtous.wordpress.com
Courriel : ape.recrepourtous@gmail.com



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

Le vingt-neuf janvier deux mil seize, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET - LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, BURGOT Michel, Mme HUET Rachel, Mme LEGRY Christelle.

Absente excusée : Mme PATRAT Annick donne pouvoir à BODINAUD Stéphane.

Secrétaire de séance : M. HONORÉ Jean-Yves.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2015.

I – ZAC DU GRAND CLOS – COMPTE RENDU À LA COLLECTIVITÉ LOCALE AU 31/12/2014 (CRACL)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la chargée de mission de la SADIV doit présenter le CRACL de la ZAC du Grand Clos à l'assemblée délibérante, afin qu'il y ait un échange sur les questions de commercialisation et de contractualisation.

- par délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2011, déposée en Préfecture d'Ille et Vilaine, de créer une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur dit du Grand Clos,

- par délibération en date du 6 juillet 2012, de désigner la société d'économie mixte locale, Société d'Aménagement et de Développement d'Ille et Vilaine en qualité de Concessionnaire d'aménagement et de lui confier en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme et des articles L. 1523-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

L'article L300 - 5 du code de l'urbanisme ainsi que l'article L.1523 - 2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un CRACL soit présenté et approuvé par le Conseil municipal.

Le document présenté par la SADIV est le 1^{er} Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL).

Le CRACL comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé, et les prévisions pour l'année à venir.
- Le bilan prévisionnel actualisé des activités faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et recettes et d'autre part, l'estimation des dépenses et recettes restant à réaliser, comprenant le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération.

La note de conjoncture relate que l'année 2014 a été marquée par l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC par délibération du conseil municipal de janvier 2014. Le Préfet de la Région Bretagne a émis le 16 avril 2014 un arrêté de prescription de diagnostic archéologique sur l'ensemble de la ZAC du Grand Clos. Conformément à cet arrêté, un diagnostic archéologique a été effectué par l'INRAP sur le secteur Sud de la ZAC à l'automne 2014.

Le bilan financier joint en annexe au CRACL recense l'ensemble des dépenses et recettes estimées pour mener l'opération à son terme. Il est exprimé en milliers d'euros hors taxes.

Il dresse le nouveau bilan prévisionnel actualisé au 31-12-2014 sur la base :

- Des dépenses et recettes constatées depuis l'engagement de l'opération,
- Des dépenses et recettes constatées sur l'exercice 2014,
- Des dépenses et recettes prévisionnelles restant à engager sur les exercices 2015 et suivants.

Le montant total des dépenses réalisées en 2014 s'élève à 57 197 euros HT. Il n'y a eu aucune recette. Le montant total des dépenses hors taxes à l'échelle de l'opération s'élève à 3 192 K€ HT équilibré en recettes par les cessions de charges foncières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) au 31/12/2014 présenté par la SADIV, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

II – MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE : PARTICIPATION COMMUNALE AU MAINTIEN DE SALAIRES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'une participation de 6 € au maintien de salaires est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 (délibération n° 047 – 2013 en date du 03/06/2013). Compte tenu que le taux est passé de 1,64 à 1,97 % à compter du 1^{er} janvier 2016, la participation employeur au profit des agents se trouve réduite.

Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation mensuelle à 8 voire 9 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal propose une participation mensuelle de 30 % de la cotisation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ce point demande une étude supplémentaire et sera revu au prochain conseil municipal.

III – PERSONNEL COMMUNAL : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une mise en place de l'entretien professionnel au sein de la collectivité de Feins.

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014 - 1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique en date du 14/12/2015,

Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014 – 1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2015.

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel.

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n° 2014 – 1526, portent sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonction d'un niveau supérieur.

IV – LOI NOTRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le calendrier prévisionnel sur la fusion de la communauté de communes du Pays d'Aubigné et la communauté de communes du Val d'Ille. Le calendrier ainsi que le recensement des sujets et l'organisation des groupes de travail ont été abordés lors de la réunion des Maires et des Vice-Présidents des deux EPCI du 8 janvier 2016.

V – ETUDE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'étude effectuée par le cabinet GBK et CMOI sur la mise aux normes accessibilité et la réhabilitation thermique de la salle des fêtes. Afin d'avancer sur ce dossier en matière de conception et de réalisation du projet, Il propose de former un groupe de travail, certains élus se sont portés volontaires :

Alain FOGLE	Jean-Yves HONORE	Jean ORY
Floriane COQUILLET	Rodrigue FAUTREZ	Inès LE BOHEC
Henri PORCHER	Michel BURGOT	

VI – RÉFECTION « RUE DES ÉCOLES ET RUE DE MONTREUIL »

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande aux membres du Conseil municipal la création d'un groupe de travail pour lancer les études de réfection de la rue des Écoles et rue de Montreuil. Il est décidé de nommer cette commission : commission sécurisation et aménagement de bourg composé des membres suivants :

Jean-Yves HONORÉ	Jean ORY	Jean-Pierre ROBERT	Floriane COQUILLET	Rodrigue FAUTREZ
Annick PATRAT	Henri PORCHER	Loïc BRÉAL	Pia BOYER	

S'agissant de travaux d'aménagement sur route départementale en agglomération, ces études devront être menées en collaboration avec le Conseil départemental et seront soumises à convention entre les deux parties.

VII – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 402 située « Champ de la Croix », les parcelles A 403 et A 404 situées « Clos Blanchet » et la parcelle A 428 située « Clos de la Bitonne », propriété de Monsieur et Madame René et Yvonne RIAUDEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

BVII : Semaine pour les alternatives Animation du 20 au 30 mars 2016

Commission Finances : le jeudi 18 février 2016 à 20H00

Commission aménagement sécurité : le mardi 9 février 2016 à 20 h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Prochaine réunion le vendredi 26 février à 20h00.

**Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 25 de chaque mois au plus tard
(mises en forme sous traitement de texte réalisées par vos soins).**

Dépôt légal : 37	Directeur de la publication : Alain FOGLE	Réalisation : Mairie de FEINS	Nombre d'exemplaires : 380
----------------------------	---	---	-----------------------------------